

DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PRESIDENT ET DU TRESORIER

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 OCTOBRE 2023

1. DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PRESIDENT, JEAN-FRANCOIS REYNOUARD

1.1. MARCHES PUBLICS (y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée)

NATURE DE L'ACTE	DELEGATAIRE		MONTANT MAXIMUM
En cas d'absence ou d'empêchement du président, tous actes accomplis par le président	A. RINGEARD	1 ^{er} vice-président	Sans
Signature du marché, des courriers de rejet et d'acceptation des offres	S. DROBINSKI	directeur général	Sans, pour l'ensemble de la CCI Pays de la Loire
Attribution et signature du marché, signature des courriers de rejet et d'acceptation des offres	S. DROBINSKI	directeur général	25.000 € HT, pour l'ensemble de la CCI Pays de la Loire
	G. SAINT-DRENANT	directrice des opérations	2.500 € HT, pour les besoins de la direction
	F. POULAIN	directeur développement et partenariats	2.500 € HT, pour les besoins de la direction
	E. THOMAS	directrice des ressources humaines	2.500 € HT, pour les besoins de la direction
	AL.VERGUET	directeur des systèmes d'information	15.000€ HT, pour les besoins de la direction
	B. NEVEU	directeur formation compétences	2.500 € HT, pour les besoins de la direction
	F. LELOUVIER	directeur international	2.500 € HT, pour les besoins de la direction
	Tout délégué mentionné ci-dessus, et après validation par la directrice administrative et financière		

1.2. ENGAGEMENTS JURIDIQUES (y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée)

NATURE DE L'ACTE	DELEGATAIRE		MONTANT MAXIMUM
En cas d'absence ou d'empêchement du président, tous actes accomplis par le président	A. RINGEARD	1 ^{er} vice-président	Sans
Contrats de toute nature (hors marchés publics), déclarations et formalités fiscales et administratives	S. DROBINSKI	directeur général	Sans
Contrats de prestations de services réalisées par des collaborateurs de la CCI Pays de la Loire	G. SAINT-DRENANT	directrice des opérations	10.000 € HT pour la direction
	F. POULAIN	directeur développement et partenariats	10.000 € HT pour la direction
	F. LELOUVIER	directeur international	10.000 € HT pour la direction
Pour le programme Dinamic+ : mandats, acceptation et rejet des offres de prestations de services, lettres de mission, bons de commande...	G. SAINT-DRENANT	directrice des opérations	Sans
Pour l'action VIE : mandats et contrats de prestations de services	F. LELOUVIER	directeur international	Sans
Pour les missions à l'étranger : mandats et contrats de prestations de services	F. LELOUVIER	directeur international	Sans
Pour les missions Médiation Apprentissage : saisine obligatoire du médiateur dans le cas d'une rupture unilatérale du contrat d'apprentissage, mise en place d'une médiation.	I.ARRIAU	responsable de la médiation de l'apprentissage	Sans

1.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS (y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée)

NATURE DE L'ACTE	DELEGATAIRE		MONTANT MAXIMUM
En cas d'absence ou d'empêchement du président, tous actes accomplis par le président	A. RINGEARD	1 ^{er} vice-président	Sans
Engagement des dépenses de fonctionnement inscrites au budget voté (signature des bons de commande et des factures)	S. DROBINSKI	directeur général	Sans, pour l'ensemble du budget de la CCI Pays de la Loire
Engagement des dépenses de fonctionnement inscrites au budget voté (signature des bons de commande et des factures)	G. SAINT-DRENANT	directrice des opérations	2.500 € HT, pour les besoins de la direction
	F. POULAIN	directeur développement et partenariats	2.500 € HT, pour les besoins de la direction
	E. THOMAS	directeur des ressources humaines	2.500 € HT, pour les besoins de la direction
	AL.VERGUET	directeur des systèmes d'information	15.000 € HT, pour les besoins de la direction
	D. PINSMAIN, en cas d'absence ou d'empêchement de AL.VERGUET	responsable du pôle numérique direction des systèmes d'information	15.000 € HT, pour les besoins de la direction
	D.PINSMAIN	responsable du pôle numérique direction des systèmes d'information	5 000 € H.T pour les besoins de la direction
	J. COINTEPAS	responsable pôle Solutions et pôle Helpdesk direction des systèmes d'information	5 000 € H.T pour les besoins de la direction
	G. VENTURA	responsable pôle Infrastructure direction des systèmes d'information	5 000 € H.T pour les besoins de la direction
	B. NEVEU	directeur formation compétences	2.500 € HT, pour les besoins de la direction
	F. LELOUVIER	directeur de CCI International Pays de la Loire	2.500 € HT, pour les besoins de la direction
	Tout délégué mentionné ci-dessus, et après validation par la directrice administrative et financière		2.500 € HT, pour les besoins de la direction administration finances
Engagement des dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre d'actions spécifiques (traitées en comptes de tiers)	S. DROBINSKI	directeur général	Sans
	G. SAINT-DRENANT	directrice des opérations	Sans, pour le programme Dinamic+
	F. LELOUVIER	directeur de CCI International Pays de la Loire	Sans, pour l'action VIE et les missions à l'étranger
	S. DROBINSKI	directeur général	25.000 € HT (après avis du président au-delà de

Engagement des dépenses d'investissement inscrites au budget voté (signature des bons de commande et des factures)			5.000 € HT) pour l'ensemble du budget de la CCI Pays de la Loire
	AL.VERGUET	directeur des systèmes d'information	15.000 € HT, pour les besoins de la direction
	D.PINSMAIN	responsable du pôle numérique direction des systèmes d'information	5 000 € H.T pour les besoins de la direction
	J.COINTEPAS	responsable pôle Solutions et pôle Helpdesk direction des systèmes d'information	5 000 € H.T pour les besoins de la direction
	G.VENTURA	responsable pôle Infrastructure direction des systèmes d'information	5 000 € H.T pour les besoins de la direction

1.4. AFFAIRES SOCIALES (y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée)

NATURE DE L'ACTE	DELEGATAIRE	EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT DU DELEGATAIRE
POUR LE COMPTE DES CCI DES PAYS DE LA LOIRE		
Recrutement de collaborateurs de droit privé, CDI et CDD : données de recrutement, fiches d'engagement, fiches de mobilité et contrats de travail	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
Avenants aux lettres d'engagement pour les collaborateurs statutaires et aux contrats de travail pour les collaborateurs de droit privé, CDI et CDD	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
Recrutement de collaborateurs de droit privé, CDDU et CDII : contrats de travail	C. LAHEURTE Directeur général CCI Maine et Loire	E. THOMAS Directrice Ressources Humaines
	C. LAHEURTE Directeur général CCI Mayenne	JF. LAPLANCHE Directeur délégué au développement & Responsable Campus Angers
	Ph. BRUNET Directeur général CCI Le Mans Sarthe	E. THOMAS Directrice Ressources Humaines
		E. THOMAS Directrice Ressources Humaines JF. LAPLANCHE Directeur délégué au développement & Responsable Campus Angers E. TAUNAY Responsable Départementale Pôle développement Formation Continue JB. GREMY Responsable Ets Formation Cholet V. GIRAUD Responsable Ets Formation Saumur S. CAPELE Directrice Formation A. PICHARD-THIBEAU RRH CCI Maine et Loire L. DAVID Directeur Formation A. PICHARD-THIBEAU RRH CCI Mayenne E. THOMAS Directrice Ressources Humaines L. CUVILLIER RRH CCI Le Mans Sarthe
Contrats aidés, dispositifs spéciaux, apprentissage	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
Rupture de période d'essai : courriers de convocation à l'entretien et de notification de la rupture	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
Attestations de travail et attestations diverses à fins administratives, fiscales...	E. THOMAS, directrice des ressources humaines	P. PASQUEREAU, Responsable projets RH Direction des Ressources humaines
Conventions de formation continue (dans et hors plan de formation)	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
Déclarations sociales et fiscales (taxe sur les salaires, taxe transport, taxe formation, taxe FIPHP...)	Philip PASQUEREAU Responsable projets RH Direction des Ressources humaines	-
Avertissements : courriers	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
Blâme, exclusion temporaire (toute durée), révocation, rétrogradation : courriers de convocation à entretien préalable	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
Blâme, exclusion temporaire de moins de 15 jours : courriers de confirmation de la sanction	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
Licenciement : courriers de convocation à entretien préalable	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
Abandon de poste : courriers de rappel	S. DROBINSKI,	E. THOMAS,

	directeur général	directrice des ressources humaines
CCART : courriers d'accusé de réception RC : courriers d'AR + CERFA + protocole	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
POUR LA CCI PDL – MOYENS PROPRES		
Contrats d'intérim	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
Conventions de stage et avenants pour les stagiaires école	S. DROBINSKI, directeur général	P. PASQUEREAU, Responsable projets RH Direction des Ressources humaines
Demandes d'absence (congé parental, congé formation, congé pour convenance personnelle, pour création d'entreprise...) : courriers de réponse	S. DROBINSKI, directeur général	E. THOMAS, directrice des ressources humaines
Demandes d'acomptes et avances sur salaires : courriers de réponse	E. THOMAS, directrice des ressources humaines	P. PASQUEREAU, Responsable projets RH Direction des Ressources humaines

2. DELEGATIONS DE SIGNATURE DU TRESORIER, CORINNE BESNARD

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

NATURE DE L'ACTE	DELEGATAIRE	MONTANT MAXIMUM
En cas d'absence ou d'empêchement du trésorier, tous actes accomplis par le trésorier	Jean-François BRACQ, trésorier-adjoint	Sans
Signature des instruments de paiement Fonctionnement des comptes ouverts auprès des établissements financiers (opérations courantes de trésorerie : encaissements, virements de compte à compte, transmission des ordres de virements, de placement ou de prélèvement)	I. COUPRIE, directrice administrative et financière K.SANSON Responsable Administrative et financière	20 000 HT, mais sans limite de montant pour le paiement de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La TFC à verser aux CCIT, ▪ Les Factures à l'attention de la CCIR par les CCIT, ▪ Salaires préalablement visés par la DRH de la CCI PDL, ▪ Charges sociales et fiscales, dont les factures relatives aux plans de formation
Viser les documents relatifs aux taxes, impôts	I. COUPRIE, directrice administrative et financière K.SANSON Responsable Administrative et financière	
Certifier les comptes, et justificatifs de paiements et encaissements relatives à d'une opération cofinancée	I. COUPRIE, directrice administrative et financière K.SANSON Responsable Administrative et financière	
Certification des duplicatas de facture émises, et règlements reçus	I. COUPRIE, directrice administrative et financière K.SANSON Responsable Administrative et financière	
Certification des duplicatas de facture reçues, et des règlements émis	I. COUPRIE, directrice administrative et financière K.SANSON Responsable Administrative et financière	
Tenir une régie de Carte Bancaire en différé pour régler, dans le respect des procédures achats et comptable de la CCI Région Pays de la Loire, des dépenses suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Des dépenses ponctuelles par internet qui ne pourraient être réglées par virement, - Réservations d'hôtel par internet qui ne pourraient être réglées par virement, - Réservations de transport (avion, train, autres) par internet qui ne pourraient être réglées par virement, - Des achats exceptionnels d'urgences qui ne pourraient être réglées par virements ou chèque. 	K.SANSON, responsable administrative et financière Dépenses ponctuelles qui ne pourraient être réglées par virement (hôtel, transport, achats exceptionnels d'urgence.) ≤ à 2 500 €	